

Y a-t-il des dangers? La question est-elle vraiment vitale? Dressons-nous des tiges de papier et des hommes de paille? Je dis que le danger est grave. J'ai été fort intéressé à la lecture d'un discours qu'a prononcé, il n'y a pas très longtemps, un ministre du cabinet de la province de Québec. On en fait état dans la *Gazette* du 24 octobre; voici le texte du premier paragraphe du compte rendu:

Le ministre québécois du Revenu, M. Eric Kierans, dit que les ministères fédéraux de l'Industrie, de l'Agriculture, des Pêcheries et des Ressources nationales sont devenus «superflus», en ce qui concerne la province de Québec.

L'article dans lequel il est fait état de ce discours porte le titre suivant: «Le ministre déclare aux Français que l'économie centrale est maintenant chose du passé.» Qu'est-ce que cela signifie? Est-ce que tous ces ministères fédéraux disparaissent de la province de Québec, à supposer que l'insinuation de M. Kierans soit valable? M. Kierans, très puissant et très compétent, parle évidemment avec grande autorité, non seulement dans la province de Québec, mais au delà. Qu'arrivera-t-il à l'administration du gouvernement du Dominion si n'importe quelle province décide qu'elle peut «agir seule»? L'administration fédérale dans la province devra-t-elle se retirer?

Est-ce que les employés des ministères fédéraux qui travaillent dans les provinces iront ailleurs? Le ministère de l'Agriculture, par exemple, a-t-il des services dans neuf provinces seulement? Si tel est le cas, qu'advient-il de son efficacité? Que deviendrait alors l'uniformisation des services? Qu'advient-il de l'égalité de chacune des provinces quant aux occasions possibles? M. Kierans a peut-être raison et il se peut que sa province puisse s'occuper de ces domaines de façon plus efficace que le gouvernement central. A l'instar de mon honorable ami de Peace-River, je serais le dernier à prétendre qu'on ne doit pas accorder à la population du Québec toutes les chances possibles d'effectuer tous les changements d'ordre social que cette province croit nécessaires à son progrès immédiat. Mais je ne suis pas certain que la meilleure méthode d'étudier ce problème consiste à s'en tenir aux cadres rigides des relations fédérales-provinciales, ou qu'il soit bon de justifier les aspirations d'une province en signalant à toutes les autres qu'elles devraient, elles aussi, assumer les mêmes responsabilités. A mon sens, en effet, pareille initiative saperait toute la structure du gouvernement fédéral et aboutirait fatalement à l'impuissance du gouvernement central.

On pourrait se reporter à un sujet qu'une autre conférence fédérale-provinciale étudie à l'instant même: l'administration des affaires indiennes du Canada, question qui relève nettement du gouvernement fédéral. Et maintenant qu'est-ce qui nous attend? Que dire

des banques provinciales, de la restriction du commerce interprovincial, de toutes les provinces qui décident de se tenir à l'écart des programmes conjoints parce qu'elles sont en mesure d'établir leur propre programme? Dans la discussion de cette importante question des relations fédérales-provinciales, on commet une grave erreur en s'intéressant uniquement à la province de Québec. Dans notre histoire, elle n'a pas été l'unique province à exiger davantage de droits provinciaux. La question est beaucoup plus vaste. Dans bien des cas, les progrès réalisés dans le domaine du bien-être social et dans la mise en valeur de nos ressources dont bénéficient un grand nombre de Canadiens de toutes catégories ont été amorcés par le gouvernement fédéral et mis en œuvre grâce à la collaboration des gouvernements fédéral et provinciaux. Mais pouvons-nous poursuivre ce genre d'activité si un certain nombre de provinces refusent d'être de la partie? Quelle autorité exercera alors le gouvernement central?

Je n'entends pas discuter des modalités relatives aux modifications, puisque certains de mes collègues en ont fort bien traité ce matin. Peut-être que l'adoption de lois répondant à certains besoins d'ordre social et l'expansion générale du Canada nous amèneront-ils, un jour, à étudier de nouveau notre constitution, peut-être même à songer à une nouvelle constitution. Nous savons que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'est qu'une partie de notre constitution. Mais la situation serait grave, et sans doute tragique, si, pour ne pas se laisser dépasser par des programmes contemporains, on suivait une politique générale d'acquiescement aux demandes des provinces, ce qui minerait tout à fait l'autorité centrale.

Quel était le but de la Confédération? A qui songaient nos prédécesseurs en 1867? On voulait grouper des peuples, partager les mêmes sacrifices, la même pauvreté, la même richesse. Combien de fois certaines provinces moins bien dotées par la nature de richesses industrielles modernes n'ont-elles pas fait appel à Ottawa pour obtenir des paiements de péréquation, de l'aide, des subventions? A qui s'adresseront-elles si, par suite des redressements, de l'accroissement des droits des provinces, le Trésor national se trouve dégarni tout à fait? Pas étonnant, monsieur le président, que cela préoccupe M. Thatcher, de la Saskatchewan.

Que dire des provinces Maritimes? Nos ancêtres ont fait de grands sacrifices pour entrer dans la Confédération. Ils sont nombreux ceux qui soutiennent que les choses allaient beaucoup mieux pour nous avant cet événement qui, à vrai dire nous a valu, à nous aussi, notre contingent de séparatistes. Il